

SYNDICAT DE BASSIN DE LA RIVIERE LA VAIGE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 4 NOVEMBRE 2016

Etaient Présents :

- > Pour AUVERS LE HAMON Fernand LEROY (Suppléant de Gérard DAVID)
- > Pour BEAUMONT PIED DE BOEUF Pascal GANGNAT
- > Pour BOUESSAY Daniel MONSIMERT
- > Pour MESLAY DU MAINE Pierre BORDIER et Maurice GASCOIN (Suppléant)
- > Pour PREAUX Myriam LANDEAU (Suppléante de Thierry GUITTER)
- > Pour SABLE SUR SARTHE : Ghislaine BODARD-SOUDEE
- > Pour ST GEORGES LE FLECHARD Jacqueline DAVID (Suppléante)
- > Pour ST LOUP DU DORAT Jean-Claude BREHIN
- > Pour VAIGES Michel DURAND

Etaient absents :

- > Pour CHEMERE LE ROI Georges MASSA
- > Pour LE BIGNON DU MAINE Jean-Louis BELLAY
- > Pour LE BURET Jean-Marc HULOT
- > Pour LA CROPTÉ Marielle SABIROU
- > Pour ST DENIS DU MAINE : Didier LAMBERT

Etaient excusés :

- > Pour ARQUENAY Christophe TINNIERE et Jean-Pierre OLIVIER
- > Pour LA BAZOUGE DE CHEMERE Odile ROPARS et Angèle FERET

Etaient également présents :

Xavier SEIGNEURET - Technicien de rivières
Yohann LUCAS - Responsable technique des Syndicats

AVIS SUR LE PROJET D'ORGANISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Monsieur le Président laisse la parole à Xavier SEIGNEURET pour présenter la nouvelle compétence GEMAPI.

Xavier SEIGNEURET rappelle que la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 attribue les compétences de Gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations à partir du 1^{er} janvier 2018 aux communes avec transfert aux EPCI. Ces dernières pourront les transférer ou les déléguer à des syndicats mixtes.

GEMA

- (1°) Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- (2°) Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- (8°) Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

PI

- (5°) défense contre les inondations

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- 4°) *Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion*
- 9°) *Aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile*
- 10°) *Exploitation, entretien et aménagement des ouvrages hydrauliques existants.*

Maintien de certaines compétences :

- Pouvoir de police du maire (L2212-2 CGCT)
- police de la salubrité des cours d'eau (L2213-29 à 2213-31 CGCT)
- Police de la conservation des cours d'eau (L215-12 CE)
- Droit d'usage et obligation d'entretien régulier des cours d'eau pour les propriétaires riverains (L215-14 du CE)

Sur le bassin versant de la Sarthe, un groupe de travail a été créé pour organiser et mettre en place le transfert de ces nouvelles compétences.

Suite à plusieurs réunions de travail, le groupe de travail a présenté ses propositions :

Etat des lieux :

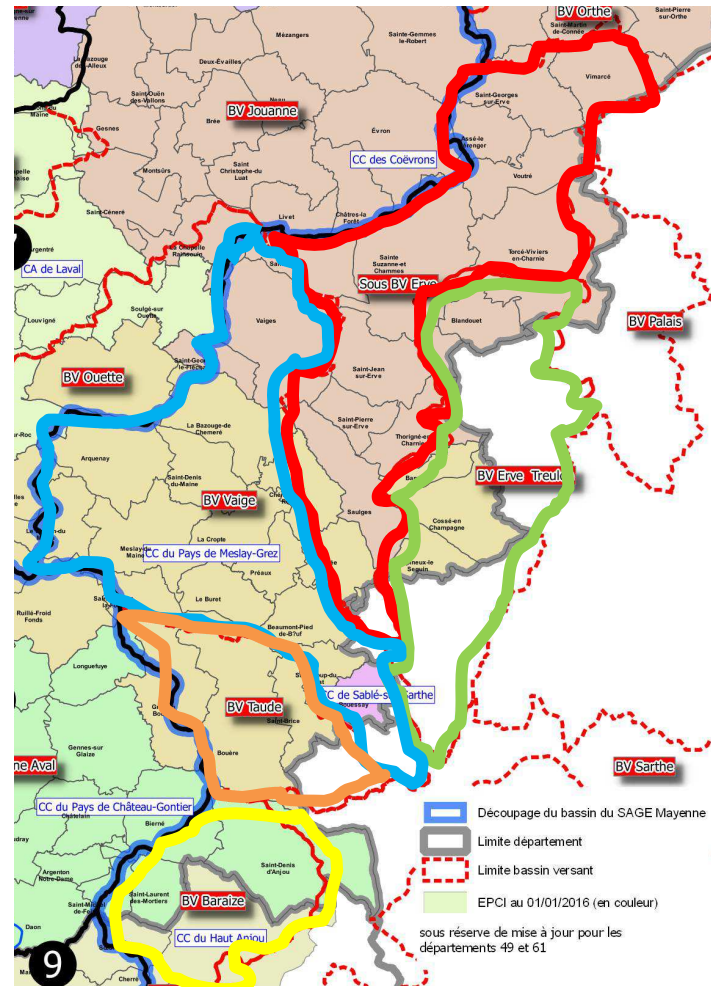
Bassin Versant	Nom EPCI	Surface EPCI en ha	% surface
BV ERVE 23 700 ha	CC Coëvrons	20 941,99	88,36
	CC Pays Meslay-Grez	2 130,32	8,99
	CC Sablé sur Sarthe	570,59	2,41
	CC Pays de Sillé	105,22	0,44

Bassin Versant	Nom EPCI	Surface EPCI en ha	% surface
BV ERVE TREULON 18 200 ha	CC Loué-Brûlon-Noyen	6 349,55	34,89
	CC Sablé sur Sarthe	4 248,40	23,34
	CC Coëvrons	3 849,30	21,15
	CC Pays Meslay-Grez	3 794,31	20,85

Bassin Versant	Nom EPCI	Surface EPCI en ha	% surface
BV VAIGE 25 100 ha	CC Pays Meslay-Grez	18 066,01	71,98
	CC Coëvrons	4 383,46	17,46
	CC Sablé sur Sarthe	2 569,16	10,24
	Laval Agglo	78,04	0,31

Bassin Versant	Nom EPCI	Surface EPCI en ha	% surface
BV TAUDE 25 100 ha	CC Pays Meslay-Grez	6 679,89	80,48
	CC Sablé sur Sarthe	1 461,68	17,61
	CC Château-Gontier	193,06	2,33

Bassin Versant	Nom EPCI	Surface EPCI en ha	% surface
BV BARAIZE 9 000 ha	CC Château-Gontier	4 919,67	54,70
	CC Haut Anjou	4 078,67	45,30
	CC Pays Meslay-Grez	28,15	0,30



Principes

- Pérennisation des structures actuelles : regroupements à des échelles suffisantes, en tenant compte des logiques de sous-bassins versants
- Nécessité d'une certaine proximité pour la maîtrise d'ouvrage des travaux, la gestion des ouvrages de régulation des crues (vannages, ...)
- Complémentarité aménagement de rivières / protection des inondations
- à favoriser le portage par la même collectivité

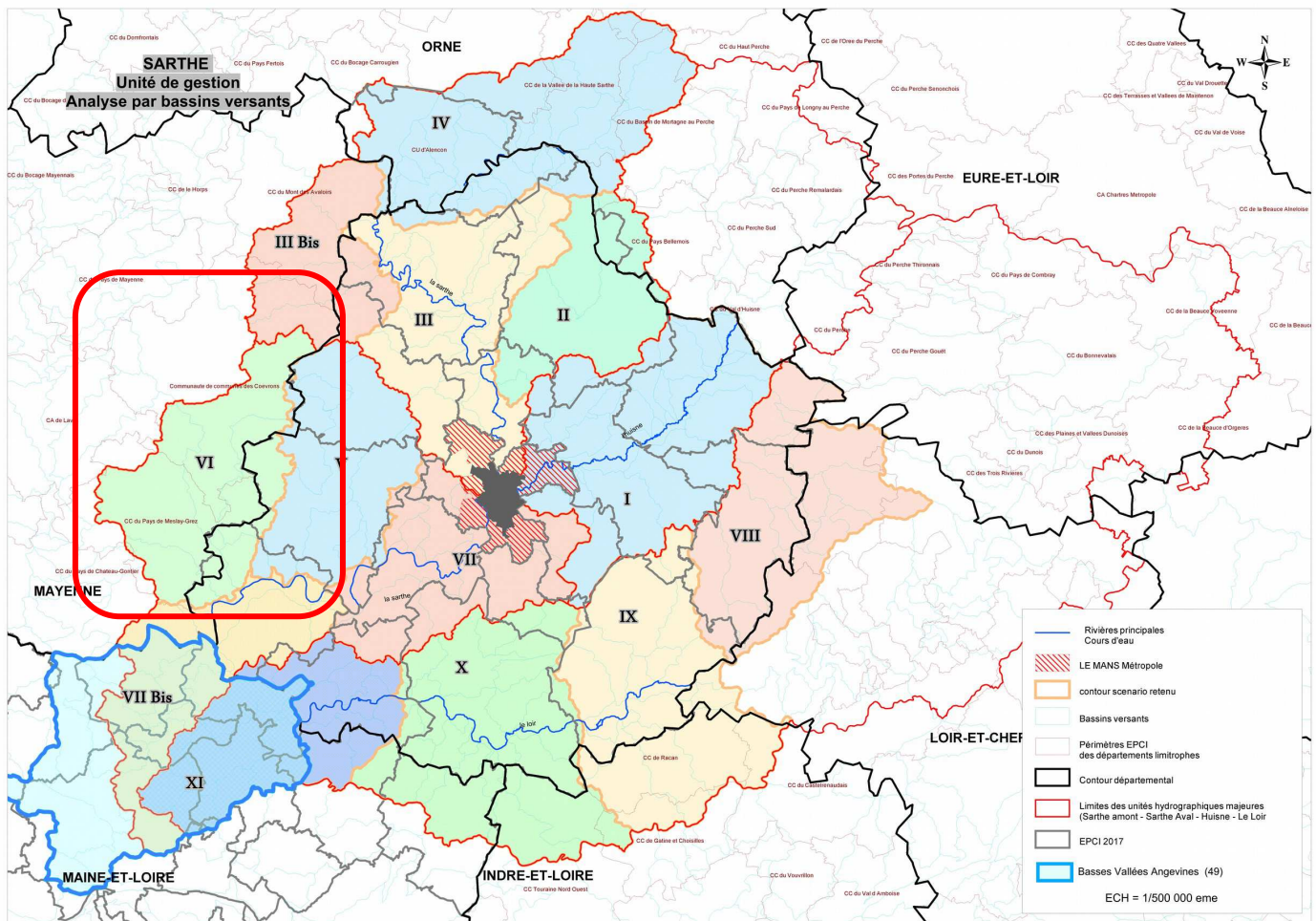
Ces principes amènent à proposer une organisation du territoire à deux niveaux :

- une maîtrise d'ouvrage opérationnelle GEMAPI à une échelle de sous-bassins, pour :

- ↪ une proximité d'intervention
- ↪ assurer la cohérence des acteurs sur GEMA et PI

- une gouvernance à l'échelle à minima du territoire des SAGEs voire de plusieurs SAGEs, pour :

- ↪ gestion globale du risque inondation
- ↪ cohérence des actions en aménagement de rivière entre les différents maîtres d'ouvrage



Souhait des collectivités

- CC du Pays de Sablé : Pays de Sablé :
Rétrocession de la Compétence à 1 seul Syndicat mixte
Souhait que ce Syndicat porte la compétence sur le BV de la Voutonne
- CC des Coëvrons
En discussion fin novembre/début décembre
- CC du Pays de Meslay-Grez
Rétrocession de la Compétence
Souhait de la mise en place d'une étude
- SB Taude et SB Erve et Treulon
Ok pour fusion mais maintien de sous commissions historiques
- SB Erve
Ok pour fusion mais maintien de sous commissions historiques

Etude de structuration opérationnelle :

- Organisation fiscale :
 - ↻ Contribution des EPCI (Budget général / taxe GEMAPI : intérêt / conditions)
 - ↻ Budget (général / séparé par sous-commission)
 - ↻ Matrice financière sur 5 - 10 ans ...
- Organisation administrative :
 - ↻ Représentativité (scénarios superficie / population)
 - ↻ Assistance gouvernance
 - ↻ Statuts
 - ↻ Règlement interne
- Organisation Ressources humaines (secrétariat - techniciens)
- Secteur orphelin : Bassin de la Voutonne
 - ↻ Diagnostic cours principal 16km et 3 principaux affluents

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- souhaite que les EPCI transfèrent les compétences obligatoires GEMAPI aux syndicats de bassins existants ;
- approuve la fusion des Syndicats de bassins de l'Erve, de la Vaige, de la Taude et l'Erve et du Treulon comme proposé par la DDT 72 ;
- approuve le lancement d'une étude de structuration opérationnelle (juridiques, financières, administratives, fiscales, humaines, ...)
- émet des réserves concernant le rattachement de bassins orphelins aux syndicats existants ;
- souhaite la mise en place de commissions par sous-bassins historiques où siègeraient des élus des communes concernées;
- souhaite confier la gouvernance « inondations » à une échelle supra (Echelle du SAGE Sarthe aval ou des SAGE de la Sarthe), le Syndicat désire y être associé en participant aux comités de pilotage tout en conservant la maîtrise d'ouvrage opérationnelle sur son territoire de compétence ;
- autorise M. le Président à signer tout document lié à ce dossier.

POINT SUR LES TRAVAUX

Entretien Sélectif

La campagne 2016 était programmée entre BOUESSAY et SABLE SUR SARTHE (confluence avec la Sarthe). Elle a été réalisée par l'association d'insertion GENIE.

Sur la partie urbaine de Sablé, l'ensemble des peupliers a également été supprimés, le bois évacué. Le petit ruisseau au niveau de l'impasse du pont (derrière l'hippodrome) a aussi été entretenu.

Depuis cette campagne, au cours du mois de septembre, de nombreuses chutes d'arbres ont eu lieu après le gros coup de vent. Des enlèvements ponctuels d'embâcles auront lieu cet hiver.

Une demande d'entretien a également été demandée par la commune de Vaiges, les travaux auront lieu rapidement.

Abreuvoirs :

6 pompes à nez et 2 descentes au cours d'eau ont été installés sur la commune de LA CROPTÉ sur le ruisseau du Buru.

Passerelles :

Une passerelle a été installée sur un chemin de randonnée (la Trotteillère) entre les communes de LA CROPTÉ et MESLAY DU MAINE. La partie Génie civil est financée par la Communauté de Communes de MESLAY GREZ.

Travaux au plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE :

Ces travaux ont débuté le 22 septembre dernier. Ils sont réalisés par l'entreprise SNTP SALMON pour un montant de 251 000 € HT. Le chantier a débuté par l'enlèvement et le dessouchage d'arbres (30 peupliers) puis par le curage du plan d'eau, environ 14 000 m³ de vase ont été enlevées. L'ancrage de la digue a débuté fin Octobre avec la mise en place de l'argile nécessaire.

Les travaux ont été arrêtés le 21 novembre, faute de conditions météorologiques favorables.

POINT DOSSIER DIG

Le dossier Général comprenant la restauration des affluents et l'aménagement de 20 ouvrages sur le cours principal a été déposé à la DDT début Aout 2016. Suite à des compléments demandés le dossier est maintenant finalisé.

L'enquête publique devrait débuter en janvier 2017, et si tout se déroule bien, les travaux prévus dans le programme du Contrat Territorial Milieux Aquatiques pourraient commencer courant de l'été 2017.

Le secrétaire de séance
Pierre BORDIER



Le Président,
Pascal GANGNAT

